VELAINE INFOS

Le Point Infos de Velaine-en-Haye

w4 - AVRIL 2018

Centre Communal d'Action Sociale - 2018 : une année riche au CCAS

En effet, il poursuit ses matinées thématiques du samedi avec l'intervention d'un avocat, natif de la commune. Le samedi 2 juin à 10h dans la salle des petites fêtes, Jérémie JARDONNET viendra nous exposer la problématique du harcèlement au travail.

Devant la forte demande pour participer aux ateliers équilibre, nous avons décidé de les mettre en place dès le mois d'avril pendant 14 semaines consécutives avec l'aide d'un professeur de sport spécialisé.

Une rencontre entre les enfants du primaire et des seniors s'est déroulée le mardi 27 mars lors d'un repas pris en commun à la salle des fêtes : cet échange marque le premier pas vers le développement d'un lien intergénérationnel. Nous remercions chaleureusement l'équipe des « P'tits Loups » mais surtout Bertrand LEPOUTERE, Dominique JUILLIERE et Marine DIETENHOEFFER, sans qui cet échange n'aurait pu se faire.



Ordures ménagères - Sacs jaunes

Nous nous apercevons que, pour de nombreuses personnes, le tri est encore source d'hésitations au moment de mettre certains déchets dans le sac jaune ou la poubelle grise. Nous allons donc organiser à nouveau une réunion avec les techniciens de la CCTT afin de dissiper les doutes. Nous vous rappelons que le tri est d'une importance capitale pour l'environnement mais également pour notre portefeuille, avec une taxe qui restera modérée si nous réduisons notre quantité de déchets.

Brûlage de déchets

Nous vous rappelons que le brûlage de déchets est interdit et constitue une infraction au règlement sanitaire départemental (Article 84). Cette infraction, susceptible d'engager votre responsabilité, est passible d'une amende de 450 € conformément aux dispositions de l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 et de l'article 131-13 du code pénal. Pour le brûlage de déchets dangereux, la sanction encourue peut aller jusqu'à 75 000 € d'amende assortie d'une peine d'emprisonnement de deux ans (article L.541-46 du Code de l'Environnement).

Eclairage public

Suite au rattachement avec la CCTT, les communes ont repris la compétence de l'éclairage public. Cela signifie concrètement que nous avons dû lancer un appel d'offre pour la maintenance et l'amélioration de nos lampadaires qui sont au nombre de 558 sur la commune. Nous n'avons pas reconduit le contrat avec l'entreprise œuvrant pour l'ancienne communauté de communes, pour des raisons de devis excessif. Notre réseau étant en relativement bon état, il a été décidé de travailler avec le nouveau prestataire au coup par coup. Cela signifie que, à l'instar de nombreuses communes, il y aura un regroupement des interventions pour faire de substantielles économies de fonctionnement par rapport à un contrat annuel.

Le programme de remplacement des lampes énergivores va se poursuivre, avec l'aide financière de Terres de Lorraine dans le cadre du programme TEPCV-CEE.

Toujours dans le but d'engendrer des économies de fonctionnement, nous avons réalisé en interne la pose et dépose des illuminations de fin d'année, avec à la clé une économie de 10 000 euros.

Vos événements à venir

AVRIL

Mercredi 18 avril : Heure du conte

Vendredi 20 avril : Concert - Une Oasis, Une Ecole

Samedi 21 avril : Marché municipal

MAI

Samedi 12 mai : Marché aux fleurs

Dimanche 13 mai : Marche Familiale - AVAM

Samedi 19 mai : Marché municipal

JUIN

Samedi 2 juin : Soirée Théâtre - AVAM

Dimanche 3 juin : Brocante - APRV en inter-associations

Samedi 16 juin : Marché municipal Jeudi 21 juin : Fête du Judo - ASCV Vendredi 22 juin : Gala de danse - ASCV

Samedi 23 juin : Feux de la Saint-Jean - AVAM

23-24 juin : Faites du foot - ASVH Vendredi 29 juin : Fêtes des écoles



VELAINE INFOS

Le Point Infos de Velaine-en-Haye

w4 - AVRIL 2018

Finances - Juridique

Par courrier en date du 5 février 2018, l'assurance Dommage Ouvrage(*) que nous avons appelée en garantie nous a informés que les dommages constatés pour la mairie portent bien atteinte à la destination de l'ouvrage et sont donc de nature décennale. La garantie obligatoire de notre contrat s'applique donc à ces dommages. L'expert de l'assurance poursuit ses investigations afin de déterminer le mode de réparation ainsi que l'estimation de l'indemnisation nécessaire au financement des travaux.

(*) Assurance souscrite par Monsieur Camille BIBAUT lorsqu'il était maire de Velaine-en-Haye

Réflexion

Après une décision à l'unanimité dans les 2 conseils municipaux en ce début d'année, des élus de Velaine-en-Haye et de Sexey-les-Bois ont entamé un cycle de discussions afin d'étudier la possibilité de créer une commune nouvelle sans que cela obscurcisse l'identité des 2 villages. Ce projet pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2019. Vous serez informés au fur et à mesure de l'avancée des pourparlers.

Concours de dessin



Les enfants de 6 à 11 ans se sont réunis le samedi 17 mars à la salle des fête dans le cadre du concours de dessin organisé par le CME. Ce concours avait pour but de proposer deux dessins « Attention école » pour remplacer les anciens panneaux défraîchis situés Chemin de la Poste.

Nous remercions et félicitons tous les enfants qui ont participé à ce concours. Les deux lauréats seront prochainement informés par courrier.

L'inauguration des panneaux aura lieu au mois de juin dans l'enceinte du groupe scolaire.

Conseil Municipal d'Enfants

Nous sommes 8 conseillers municipaux (4 filles, 4 garçons) et nous avons été élus par nos camarades de classe (le 14 novembre 2016 et le 20 octobre 2017).

Nous participons à la vie du village. Nous sommes les juges des concours des maisons fleuries, des illuminations de Noël et du concours de dessin pour les panneaux de signalisation de l'école.

Nous sommes également présents lors des cérémonies du 11 Novembre et 8 Mai, aux baptêmes civils. Nous sommes à l'initiative de la ruche aux livres et nous avons d'autres projets pour notre école! Une boîte à idées, un potager...

Campus ONF

Le site est géré par l'association ARELIA. Il y a 75 demandeurs d'asile sur le campus ONF en ce moment. Des cours de français sont dispensés sur place par des bénévoles, 2 fois par semaine. Le règlement intérieur impose que chaque résident soit rentré avant 23 heures chaque jour. Les bâtiments occupés sont sous la surveillance d'un gardien en permanence. Toutes les sorties et toutes les entrées sont notées sur un registre. Les demandeurs d'asile participent également à l'entretien intérieur des bâtiments (chambres et communs). Le temps moyen de transit est d'environ 4 mois.

Marché municipal

La place de la mairie accueille depuis le début de l'année, chaque 3^{ème} samedi du mois, un marché exclusivement réservé aux producteurs locaux : une initiative souhaitée par la municipalité et pérennisée par un règlement écrit.

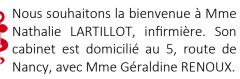
Il a été fait le choix du "circuit-court" pour faire vivre la région et avoir des producteurs qui peuvent certifier de l'origine et de la qualité des aliments.

Si le printemps est officiellement là, ce n'est pas encore avec le soleil des beaux jours que les producteurs ont ouvert les trois premiers marchés. Toutefois, malgré la grisaille et le froid, les habitants de la commune et des environs sont venus nombreux et ont pu apprécier des produits du terroir entre légumes, volailles, jus de fruits, bières et confitures...



Le prochain marché aura lieu le samedi 21 avril 2018 de 9h à 12h30 et nous aurons la joie d'accueillir deux nouveaux producteurs. Laissez-vous surprendre et venez nombreux les rencontrer.

Nouvelle infirmière



Marché aux fleurs

municipalité organise un marché aux fleurs. Il se déroulera le samedi 12 mai, de 9h à 12h, sur l'anneau de bus près du groupe scolaire.



Bacs à sel



année consécutive, la Suite aux différents abus sur l'utilisation et la quantité de sel utilisé à des fins privées, la municipalité a décidé de supprimer ces bacs.